



Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

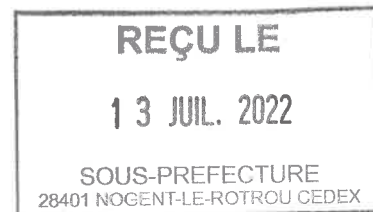
Tél. fax : 02 37 52 16 55

E-mail trizay.mairie@wanadoo.fr

Site <http://www.trizay-perche.org>



Extrait du registre des délibérations Du 30 JUIN 2022 Conseil Municipal



ANNULE ET REMPLACE

Convocation adressée le vingt-trois juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de MONICAULT, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, Mme SAULNIER Josette, M. VALLEE Dany, Mme GRENECHE Sandrine, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe, M. CHAUVIN Arnaud formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme JOBLET Brigitte, M. de KERGORLAY Bertrand, M. SAUQUES Nicolas

Secrétaire de séance : Mme SAULNIER Josette

Le compte-rendu de la séance du 21 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNAL

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier les crédits budgétaires pour le budget de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

Section d'investissement

<u>Dépenses :</u>	020 (020)	Dépenses imprévues	- 15 000.00 €
	2184 (21)	Mobilier	+ 15 000.00 €

Section de fonctionnement

<u>Dépenses :</u>	022 (022)	Dépenses imprévues	- 20 000.00 €
	673 (67)	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1 000.00 €
	618 (11)	Divers	+ 19 000.00 €

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire


Bertrand de MONICAULT



Certifié exécutoire compte tenu de

La transmission en Préfecture (ou Sous-Préfecture) le :

La Publication le :

Le Maire,